SEPTIÈME ANNÉE. — N° 3. **L'émancipation des travailleurs ne peut qu'être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.** SAMEDI 20 JANVIER 1912.

LA VOIX DU PEUPLE

JOURNAL SYNDICALISTE PARAISSANT LE SAMEDI

ORGANE DE LA FÉDÉRATION DES UNIONS OUVRIÈRES DE LA SUISSE ROMANDE

C.I.R.

RÉDACTION
Boulevard Carl-Vogt, 55, Genève
Dernier délai pour les manuscrits : le mardi

ADMINISTRATION
Imprimerie des Unions ouvrières
Pully-Lausanne

ABONNEMENTS
Un an, **4** fr. — Six mois, **2** fr. — Etranger, un an. **6** fr.
LE NUMÉRO : 10 CENTIMES

COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX N° II. 416
L'argent destiné au journal peut être versé dans tous les bureaux de poste, **sans frais,** en indiquant notre compte de chèques II. 416.

LA SEMAINE

Pékin. — *Abandonnée par les gens d'honneur et de dévouement que sont les nobles, la famille impériale de Chine, prend ses dispositions pour filer. La galette a prit les devants.*

Naples. — *Des commerçants et grands patriotes ont volé 200.000 francs en fournissant des bœufs pour les troupes de Tripoli. Des travailleurs imbéciles vont se faire casser la figure uniquement pour remplir les poches des tripoteurs.*

Madrid. — *L'intérêt dynastique étant en jeu, le roi-singe a gracié les condamnés à mort de Cullera.*

Lawrence. *(Amérique du Nord).* — *Quatorze mille ouvriers des filatures de laine sont en grève. De violentes bagarres ont eu lieu entre les flics et les grévistes.*

Berlin. — *Aux élections générales, la social-démocratie a réuni quatre millions 200.000 voix. Il n'y aura de changé que les noms de quelques députés.*

Paris. — *Le ministère français a démissionné. Le financier Caillaux a été remplacé par une nouvelle équipe d'écumeurs, au nombre desquels Briand et Millerand.*

Ganvela. — *Un représentant du Dieu d'amour et de bonté a tiré sur la foule.*

Saint-Gall. — *Le tribunal militaire de la 7me division a condamné deux soldats pour* violation *des devoirs militaires. L'amour patriotique est en baisse.*

Berne. — *L'impérial loufoque, Guillaume II, va venir en Suisse. Nos gouvernants et fiers républicains se préparent déjà pour les génuflexions.*

Bordeaux. — *Voulant protester contre les lois scélérates, les terrassiers font un jour de grève.*

Saint-Malo. — *Les armateurs refusent d'entrer en pourparler avec le syndicat. L'agitation grandit parmi les pêcheurs.*

Dunkerque. — *Pour obtenir la réintégration d'un commandant, les marins menacent de faire grève.*

Roanne. — *En grève depuis le 24 novembre les tanneurs font appel à la solidarité ouvrière, qui doit assurer leur victoire.*

Nice. — *Par referendum, les employés des trams ont décidé la grève, s'il n'est pas immédiatement fait droit à leurs revendications.*

Chez les campagnards

Nos braves députés au Conseil national ont sué quatre chemises en discutant du renchérissement de la vie, et pour sauver la situation et paraître bienveillant envers les pauvres diables, le Conseil fédéral a bien voulu réduire les droits d'entrée sur le lard et les viandes congelées. Cette décision qui, disons-le bien vite, n'est qu'un parfait tour d'illusionnisme et n'apportera aucun vrai soulagement aux misères croissantes du peuple, a cependant eu le don de ne pas plaire au fameux agitateur des gros paysans suisses, — le Dr Laur, qui est monté subitement sur ses grands chevaux et a commencé à faire agir son association. Avec ses circulaires pétulantes, reproduites complaisamment par la grande presse capitaliste, cet éminent monsieur a trop facilement pu, jusqu'ici, influencer la masse des travailleurs de la campagne en développant en eux mille préventions mensongères contre les ouvriers des villes et en engageant la Confédération dans une politique extraordinairement hostile à ces derniers.

Comme chez Guillaume II, le mot d'ordre des autorités fédérales suisses est de parer au socialisme ouvrier envahissant par une sollicitude toute de sucre pour les paysans.

L'on sait chez les gros et cossus bourgeois que le paysan suisse est pétri d'une pâte faite d'orgueil et de mollesse. Alors on exploite son orgueil, on le développe en lui disant qu'il est le plus libre et le plus heureux des hommes du monde, et on exploitera sa mollesse en lui apprenant depuis tout jeune que puisque libre et heureux, il serait un ingrat de se révolter contre ses propres autorités qui d'ailleurs font tout pour le contenter du moins en l'illusionnant par toutes sortes de mesures derrière lesquelles celui qui a des yeux pour voir peut facilement constater le vide absolu.

Tout ce que l'Etat ou la Confédération donne en primes ou subsides pour corrections de cours d'eau, reboisement de forêts ou pour l'assurance des citoyens et des animaux, est de l'argent bel et bien sorti de nos poches. On pourrait avec la même sûreté affirmer que de tous les millions que le peuple se laisse soutirer en impôts directs et indirects, les trois quarts sont tout simplement gaspillés pour des œuvres inutiles et nuisibles : pour l'armée, pour des forteresses et pour entretenir une nuée de colonels et de sous-colonels avec une autre nuée de bureaucrates et de conseillers dont tout le génie n'a jamais été que de mépriser le peuple et d'entraver sa marche en avant.

Alors, pourquoi tout ce tam-tam des docteurs Laür et Cie? C'est que ces messieurs ne sont que de parfaits comédiens de la politique et que de la situation réelle du campagnard suisse il n'en éprouvent et n'en connaissent pas un iota.

Pauvres, pauvres paysans qui comptent sur de telles gens pour leur libération sociale, jusqu'à quand tiennent-ils à être bernés ?

Nous qui vivons aussi de la terre et qui sommes chaque jour en contact avec des paysans, sommes peut-être mieux placés que des docteurs pour connaître leur vraie situation ainsi que leurs idées et leurs passions.

Nous sommes en Suisse et nous n'avons pas à compter avec un véritable prolétariat agricole puisque chaque paysan possède plus ou moins une baraque et des lopins de terre qu'il travaille pour son propre compte.

Peu porté aux grandes entreprises, manquant d'initiative personnelle, et d'autre part préférant son quelque peu d'indépendance à l'enrégimentation qui règne dans les usines le paysan suisse paraît condamné à l'immobilité éternelle.

Eh! bien cela ne peut pas être! Non, et si cela est, ça n'ira pas toujours ainsi. Le paysan paie bougrement cher ce quelque peu d'indépendance.

Son bien est dans une grande proportion tout hypothéqué. Le petit banquier, le Crédit agricole ou bien le gros bonnet du village qui lui ont prêté de l'argent posent leur lourde griffe dessus et survient-il une maladie ; fait-il mal ses affaires ? le voilà tenaillé de tous côtés. S'il refuse d'aller à la caserne, c'est, pour lui, quelques mois de bloc pendant lesquels son train-train de campagne ira à la dérive. S'il ne paie pas ses impôts et ses dettes, on lui confisque son peu de bien. S'il veut faire le raisonneur, s'il veut lever la tête devant le prêtre, le pasteur et les grosses nuques, le voilà en butte à mille tracasseries. Ça fait que..... *il vaut mieux.....* vous pouvez deviner le reste.

Cependant qui osera vous dire que la révolte ne gronde pas sourdement au fond du cœur du paysan.

Dans leur simplicité, ne sont-ils pas les premiers à constater le luxe vexant des classes riches et la supériorité économique et politique de celles-ci. D'autre part, de tout ce fameux protectionnisme fédéral, que leur en revient-il?

Les vins, les viandes et tous les autres produits agricoles qui nous viennent de l'étranger ont été horriblement taxés et il en est résulté ce renchérissement subit dont les paysans sont les premiers à en pâtir.

Dans ce sacré régime capitaliste, tout est à contre coup, l'argent diminue de valeur. Le paysan pourra vendre une vache 20 à 25 francs plus cher qu'il y a cinq ou dix ans, mais qu'est-ce que cela importera si, en retour, l'industrie et le commerce aura relevé dans une plus forte proportion le prix des objets fabriqués? Continuant de ce pas, nous verrons bien un jour se payer 1 franc le litre le lait, ou 10 francs le kilo de viande et malgré cela voir le paysan dans une gêne et une insécurité autrement plus grande qu'actuellement.

Avant d'en être arrivé là, il faut espérer que des transformations profondes se seront produites sur notre globe.

Le campagnard comme l'ouvrier s'emballera pour un temps dans le coopérativisme. Pour se passer d'intermédiaires, négociants voleurs, les paysans s'allieront pour vendre directement leurs produits à la classe ouvrière industrielle. Puis, allant toujours à plus de simplicité dans les transactions, on pratiquera l'échange des produits. Le paysan apportera pour sa part un fromage ou des choux et des pommes de terre et recevra réciproquement de quoi s'habiller en admettant qu'il ait eu à traiter avec une coopérative de tailleurs. Ainsi la Révolution sera déjà en herbe parce que le contact direct des misères paysannes et ouvrières aura créé un esprit nouveau trempé de bonne et cordiale fraternité.

Notre conclusion sera donc que tout ce qui favorise le rapprochement entre la classe ouvrière industrielle et la classe ouvrière paysanne est à soutenir par les militants socialistes et révolutionnaires.

Souvent, on se haït de part et d'autre parce qu'on ne se connaît pas.

C. PIGNAT.

AUX CAMARADES

Les camarades n'ayant pas encore payé leur abonnement pour le premier semestre 1912 sont avisés que la poste leur présentera un remboursement le 20 courant. Nous les prions instamment de lui réserver bon accueil.

L'ADMINISTRATION.

Travailleur!
Abonne-toi à la

VOIX DU PEUPLE

Organe syndicaliste de grand format paraissant tous les samedis.

Le plus vivant, le plus combatif, le plus intéressant et le meilleur marché de tous les journaux ouvriers

Un an : 4 fr. ★ Six mois : 2 fr.

La Charité et la Religion

Heureux les pauvres d'esprit car le royaume des cieux est à eux.

Bien que nous ayons été favorisés par la nature, l'hiver avec ses rudes froids est revenu, traînant à sa suite tout le cortège de maux qui s'abattent sur tous ceux qui ne sont pas les privilégiés de l'organisation sociale qui sévit actuellement. Le froid, la pluie, la neige, toutes les manifestations atmosphériques, ont interrompu les travaux ; c'est le chômage, c'est l'inactivité involontaire pour beaucoup et, comme les besogneux gagnent insuffisamment pour s'assurer contre les mauvais jours, c'est un accroissement de misère, de privations, de souffrances et de maladies. C'est le père qui, vainement, va de porte en porte chercher une occupation, c'est la mère qui est mal vêtue, le logis non chauffé et les petits qui ont faim. Cette heure atroce où, sous le coup des souffrances physiques, le cerveau chancelle, c'est l'heure choisie, attendue par tous les hypocrites représentants d'un Dieu imagé et féroce, d'une religion menteuse, pour venir répandre dans les cœurs le monstrueux poison moral que l'on infuse avant que de garnir les estomacs. Les représentants d'une divinité que vous aviez négligé veulent bien vous venir en aide, mais commencez par vous repentir et demandez pardon des offenses que vous lui avez faites et surtout abandonnez-leur vos enfants, afin qu'ils soient ramenés dans le chemin du Christ, duquel ils risqaient de s'écarter.

Oui, à l'heure terrible où la faim permet l'éclosion de tous les désespoirs, où l'on doute de la vie, où le néant apparaît comme le grand libérateur, où l'homme ne raisonne plus, ils viennent, ceux dont l'âme est plus noire que l'habit et, satisfaisant pour une heure l'estomac, tentent de s'emparer du cerveau. Catholiques, juifs, protestants, salutistes, imposteurs de toutes les religions, rivalisent de zèle avec une égale absence de scrupules, pour cette mainmise sur les individus, pour cet étouffenent, pour cet assassinat de la pensée humaine.

Les bûchers sont supprimés, les flammes ne pétillent plus sous les corps des incrédules, des hérétiques. Nos modernes jésuites manient avec dextérité une chose plus terrible encore : la faim. Si le bûcher était un supplice monstrueux, infiniment douloureux pour celui que la haine des chrétiens y avait conduit, il était aussi dangereux pour les bourreaux, car le règne de la terreur n'a qu'un temps et le sang des victimes et des martyrs a toujours été une féconde rosée faisant surgir des masses, les vengeurs. Avec la fumée et les cris des victimes, le vent emportait au loin, par-dessus les monts et les plaines, la haine qui devait fomenter les révoltes. La victime ne bénissait pas ses bourreaux et parmi les spectateurs atterrés il y avait comme un imperceptible écho à ses imprécations.

C'est la monstruosité même de la répression, plus que la volonté des inquisiteurs, qui a rendu impossible les bûchers. Les prêtres d'aujourd'hui et de toutes les religions ont compris que la terreur apparente ne pouvait qu'être nuisible à leur œuvre d'abrutissement et d'asservissement.

C'est dans l'ombre, loin des regards, qu'ils travaillent. Leurs victimes ne les maudissent plus — elles n'en n'ont pas la force — ils viennent en sauveurs. — Si un des malheureux secourus est assez audacieux pour faire part du doute qui l'oppresse, on ne lui demandera pas de faire publiquement une déclaration de foi ; oh! non, qu'il se soumette simplement, qu'il cesse ses attaques et ces blasphèmes contre le Très Haut et qu'il envoie ses enfants auprès des divins bergers. Les prêtres savent qu'ils ont entre les mains une arme terrible : la faim. Pas moyen d'échapper au supplice par la fuite, la victime est là et ils la tiennent, elle ne partira pas.

Il n'y a plus que les sanguinaires et ignorants moines espagnols pour brutalement assassiner ceux qui sont insurgés contre les mensonges religieux. Eux se servent habilement et sans bruit du supplice moderne : la faim. Ah! qui dira jamais tous les drames obscurs qui se sont livrés entre les estomacs, les corps qui voulaient vivre et les cerveaux qui ne voulaient pas s'abaisser et les pensées ne pas se laisser envelopper par l'obscurité religieuse.

A part cette action oppressive qui se perpètre dans l'ombre, les jésuites et les professionnels de la charité éprouvent le besoin de se manifester au grand jour et à grands coups de grosse caisse. Ceci pour frapper l'imagination des gogos et... se faire des revenus. Personne n'ignore que la philanthropie est devenue une affaire d'un très bon rendement et il fort probable que le moment n'est pas éloigné où les actions de telle ou telle œuvre charitable seront inscrites à la cote de la bourse. Outre que cela fait très bien — sur une carte de visite — d'être philanthrope, des scandales récents et nombreux nous ont montré que c'est un métier qui nourrit bien son homme. C'est surtout aux environs de Noël et du jour de l'An que les grands coups de tam tam sont donnés. A Genève, un repas a été offert à l'Asile de nuit. Cent quatorze indigents, nous apprennent les journaux, sont venus se faire inscrire.

Après avoir subi les formalités réglementaires, les malheureux mangèrent d'un appétit réjouissant. Ensuite le pasteur Müller leur fit un petit boniment en insistant sur les trois idées : reconnaissance, confiance et vigilance. La voilà bien la charité chrétienne; parce qu'une misérable pitance a été concédée pour un soir à de pauvres affamés, on croit avoir droit de leur demander d'abandonner leur personnalité pour devenir des êtres dociles et soumis.

Les salutistes ne sont pas restés en arrière et ont offert un repas à la salle centrale. Bien que moins anciens que les autres sectes, ils ont su rapidement acquérir l'art du battage et de la réclame. Tandis que dans la salle éiaient réunis les miséreux, aux galeries trônaient les invités qui assistaient, tout comme dans une ménagerie, non pas au repas des fauves, mais à celui des crève-faim. Ah! quel régal pour les dames à l'âme sensible de voir manger des affamés.

Tout de même, quels fripouilles ces salutistes et comme ils ont su avantageusement égaler en canailleries tous leurs devanciers. Venus tard, ils ont eu à déployer beaucoup d'habileté pour obtenir leur lot de poires qui, depuis une éternité, sont exploités et tondus par les imposteurs les plus divers. Ils sont maintenant une puissance. Leur général Both peut s'offrir des trains spéciaux en Amérique et, comme les catholiques, les juifs et les protestants, ils ont des maisons de refuges où, sous couleur de charité, ils exploitent honteusement les gens qu'ils prétendent secourir.

Que de crimes et de vols les gens d'églises n'ont-ils pas commis? Que de jeunes femmes et de jeunes hommes ont vu leur existence empoisonnée et brisée par ces êtres qui sont venus insinuants au moment propice et alors que tout dans la nature appelait à la vie, infiltrer dans leurs âmes en peine, le virus de la résignation et de la mort.

Ah! combien de nos frères et ne nos sœurs sont pour nous à jamais perdus, leur raison ayant sombré sous le poids des turpitudes religieuses.

Travailleurs! les prêtres de toutes les religions sont des imposteurs.

Ce sont des policiers qni, vivant à nos crochets, agissent uniquement pour nous maintenir dans l'asservissement économique.

N'ayons pas de fausse neutralité. Sous le fallacieux prétexte de respecter les consciences, ne renonçons pas à lutter contre la hideuse prêtraille. Comme nous combattons l'Etat, le capitalisme et les autres institutions qui nous oppriment, dirigeons avec vigueur nos coups contre la gent bondieusarde et n'ayons de cesse tant que restera debout un seul antre du mensonge et de l'imposture.

Le capitalisme et l'Eglise ne font qu'un, l'un ne peut disparaître sans l'autre.

GERMINAL.

Lettre de Paris

Cette semaine ont commencé, en police correctionnelle, les débats de l'affaire du sou du soldat pour laquelle sont poursuivis Viau et Dumont, secrétaires du syndicat de la maçonnerie pierre, et Baritaud, conseiller prud'homme de la section du Bâtiment de Paris.

Rappelons en quelques mots, pour ceux des lecteurs de la *Voix* qui l'ignorent, en quoi consiste cette affaire du sou du soldat. Plusieurs organisations syndicales, en France, entretiennent des relations avec ceux de leurs adhérents qui accomplissent leur service militaire. Bien mieux, elles leur envoient de temps à autre un petit pécule pour la distribution duquel fonctionne le sou du soldat.

Viau, Dumont et Baritaud ont été poursuivis pour avoir joint à la petite somme qu'ils adressaient à chaque prolétaire soldat et syndiqué la circulaire suivante à l'occasion du 1er mai 1911.

Camarade,

Pour tous les exploités conscients, le 1er mai symbolise l'affirmation des révoltes du prolétariat dirigée vers la conquête de leur émancipation.

Hier, tu fus à nos côtés pour crier tes souffrances, anathématisant les exploiteurs impudents dont les lois arbitraires faisaient de toi un révolté.

Aujourd'hui, par les mêmes lois, nos maîtres t'imposent la garde de leurs privilèges, t'arment pour cette défense.

L'acte criminel qu'ils attendent de toi ne peut s'accomplir, la raison s'y oppose. Nous avions confiance en toi. Mais à tes côtés, parmi tes camarades soldats, combien en est-il dont l'ignorance voulue peut faire des instruments de crimes de leurs propres frères ou pères, de leurs camarades de la veille ?

C'est à cette éducation que nous te convions, en faisant comprendre à ces exploités comme nous de quel côté sont leurs véritables intérêts, où se trouve leur véritable famille.

Une somme de 10 francs est mise à ta disposition pour te faciliter les moyens de propagande.

D'autres syndiqués soldats sont dans la même garnison. Par un échange de vues, d'idées, des avantages réciproques pourraient être acquis à la cause, ainsi que par la fréquentation de la Bourse du Travail ; une communion de vues se poursuivrait avec tes camarades ouvriers.

Reçois, camarade, notre salut fraternel.

Adresser l'accusé de réception au bureau 19, 5e étage, Bourse du Travail, 3, rue du Château-d'Eau, Paris.

Mais il faut dire que les poursuites contre les trois signataires de la circulaire précitée ne commencèrent qu'aux premiers jours de juillet, alors que la grève générale du bâtiment était imminente.

En faisant arrêter les trois militants du syndicat de la maçonnerie, la magistrature, d'accord avec le puissant patronat du bâtiment pensait ainsi enrayer le mouvement de la grève en le décapitant. Et le sou du soldat fut le prétexe tout trouvé de l'arrestation de Viau, Dumont et Baritaud.

C'est mercredi 10 courant que commencèrent les débats.

La Fédération du bâtiment avait déclaré le chômage pour tous ses membres. L'Union des syndicats de la Seine, agissant de concert avec les syndicats du bâtiment, invitait les travailleurs parisiens à venir se joindre aux chômeurs du bâtiment pour manifester aux abords du Palais de justice, vers deux heures de l'après-midi.

Enfin, un grand meeting était annoncé pour le soir, de cinq à neuf heures, au Manège Saint-Paul.

Disons deux mots de ce qui s'est réellement passé, c'est-à-dire de ce que la police n'a ni interdit ni empêché.

La manifestation autour du Palais de justice n'a pas eu lieu, bien que la *Bataille* ait affirmé le contraire en des termes vraiment trop empoulés. Les abords du Palais de justice étaient bien gardés. A l'entrée du Pont-au-Change qui conduit directement au Palais de justice, un solide barrage d'agents était établi et il était interdit de passer à tout individu ressemblant à un ouvrier. L'entrée de toutes les voies conduisant directement au Palais de justice étaient gardées de même façon. Certes, il y eu des bousculades ici et là mais on ne peut pas dire qu'il y ait eu réellement manifestation. On ne peut pas pourtant appeler manifestants des ouvriers qui chôment (pour employer le terme adopté en ce jour par les syndicalistes parisiens) et qui se promènent les mains dans leurs poches sous l'œil menaçant de plusieurs milliers de flics, de gardes municipaux et de cuirassiers.

Le meeting du Manège Saint-Paul n'eut pas non plus (malheureusement encore) l'allure enthousiaste dont parle avec trop d'exagération la *Bataille syndicaliste*. Bien compté, quatre mille travailleurs y assistaient et la salle n'était pas du tout comble, il y avait même de grands vides dans le fond. A sept heures le meeting, qui devait durer jusqu'à neuf heures, fut levé. Et ce n'est pas parce qu'il était à redouter, comme on a voulu nous le faire croire, que des incidents graves allaient se produirent. La raison est toute autre. C'est tout simplement parce que la salle se vidait de plus en plus.

Dehors, il n'y eut rien du tout bien que Jouhaux ait clamé du haut de la tribune que coûte que coûte il fallait se réunir dans la rue Saint-Antoine pour aller manifester à la rue de Rivoli.

La vérité est que la foule n'est malheureusement pas encore empreinte de cet enthousiasme et de cette passion qui font les grands événements historiques.

Non, les ouvriers que nous avons vus, que nous avons rencontrés ne paraissaient pas animés d'un esprit de révolte.

Non, camarades de la *Bataille*, il n'y avait pas une foule *frémissante, battant* les murs du Palais de justice. Non et bien malheureusement, le peuple de Paris ne refit pas mercredi ce qu'il fit pour un capitaine millionnaire il y a quatorze ans. Non, il n'y a pas toute une population prête à la bataille, prête à la riposte, prête à l'attaque, vigoureuse, organisée et le sachant.

Non ! Cela c'est du bluff et vous le savez, et ces procédés-là sont des procédés déplorables. Et s'il est triste de constater chaque jour l'indifférence et le scepticisme qui démoralisent et émoussent l'énergie des travailleurs, il est encore plus triste de voir avec quelle inconscience on leur parle de choses qui n'ont pas eu lieu, comment on les flatte, comment on les trompe. Que les politiciens usent de tels procédés c'est compréhensible, mais ce qui ne l'est plus c'est de les voir employer par de prétendus révolutionnaires.

L. M.

La canaille

Qui appelle-t-on communément « la canaille » parmi les hommes ? Ce sont ceux qui, dans le corps social, que forme l'agglomération des humains, constituent la lie ; mais il y a lie et lie. Pour nos moralistes bourgeois les canailles sont uniquement ceux, si nombreux dans la classe prolétarienne, qui vivent dans une insécurité complète et sans garantie du lendemain ; les travailleurs qui n'ont à vendre, pour se procurer des moyens d'existence, que la force de travail non *qualifiée*, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de métier proprement dit ; ajoutons ceux qui ayant appris un métier, et qui par conséquent possèdent pour les aider à se faire dans la société une position moins précaire, de la force de travail *dite qualifiée*, mais qui sont réfractaires à notre *milieu*, ceux dont le tempérament et la mentalité, c'est-à-dire leur manière de penser et de sentir sont rebelles à la discipline intellectuelle, morale et physique à laquelle tout travailleur est tenu sous le régime capitaliste afin d'avoir la moyenne des chances pour trouver un emploi, plus ou moins constant, de ses aptitudes pour la production. Ces deux catégories forment un bloc qui occupe le bas de l'échelle sociale à cause de l'infériorité de la situation économique des individualités appartenant à ce bloc. Au sein de cette fraction du peuple travailleur se développe une action qui exerce une influence dominante sur le physique, la morale et l'intelligence des individus. C'est là que nous rencontrons les *débraillés* qui n'attachent que fort peu d'importance à la fraîcheur, à la correction et à la forme de leurs vêtements ; c'est là que nous rencontrons les ouvriers au langage essentiellement populaire, souvent cynique, dénué de tout espèce de guindage puisé dans une éducation autre que celle de la pratique de la vie, dans un milieu où l'activité de chacun est quotidiennement accaparée par le souci de se procurer le pain de chaque jour. C'est là que nous rencontrons des mœurs souvent relâchées qui prennent parfois un caractère crapuleux ; c'est là que nous rencontrons le moins de culture intellectuelle et partant le moins de goût pour l'instruction, c'est là que nous voyons le plus de misère matérielle. Ces divers facteurs agissent incontestablement sur les individus avec une force supérieure à leur volonté de manière à exercer une action dépressive sur leurs aptitudes. Il est non moins incontestable que les individus soumis à une semblable infériorité sociale sont les victimes d'institutions qu'ils n'ont pas créées mais qui sont l'œuvre d'hommes qui les ont imaginées pour les leur imposer afin de pouvoir mieux les opprimer. Ceci étant, les hommes que messieurs les bourgeois appellent la *canaille*, en d'autres termes ceux qu'ils qualifient de *vile populace*, sont les victimes des institutions actuelles qui sont leur œuvre, c'est-à-dire de tout le système d'oppression qui pèse sur la conscience, le cerveau et l'activité industrielle des ouvriers. De sorte qu'après avoir déprimé, dépravé les ouvriers, après les avoir réduit à l'état de *lie* sociale, ils les méprisent et les appellent de noms avilissants. Admirons une semblable morale et demandons-nous où sont les avilis.

J'ai dit qu'il y a lie et lie, je vais le prouver :

Pour les bourgeois, il n'y a, parmi les prolétaires qu'ils ont avilis, rien de bon ; ils sont dénués d'intelligence, de morale et d'énergie, de sorte que pour en obtenir quelque chose d'utile — utile pour eux bien entendu — il faut les mener durement parce qu'on est toujours en butte à leur mauvaise volonté, à leur paresse. Un des meilleurs moyens, c'est de les menacer constamment de la faim. Et pourtant quand vous avez l'occasion de pénétrer dans l'un et l'autre milieu il n'est pas difficile de distinguer dans lequel des deux la mauvaise volonté et la paresse sont des tares prédominantes. Chez la canaille ouvrière nous rencontrons des vertus que nous chercherions en vain dans la *canaille bourgeoise*. Les sentiments d'abnégation, de solidarité, d'enthousiasme pour *l'idéal* sont certainement plus développés chez les prolétaires que chez leurs exploiteurs, vous ne faites jamais en vain appel à l'esprit de sacrifice du prolétaire pour une œuvre d'utilité générale. Quand elle touche ses sentiments de fraternité, c'est toujours avec une spontanéité admirable qu'il y répond ; son sacrifice pour ce qu'il considère comme utile et bon pour tous n'est jamais limité que par la pénurie de ses moyens. Les manifestations de la générosité, de la solidarité et de la fraternité chez la canaille prolétarienne s'expriment franchement, simplement, sans emphase et sans affectation, et pourquoi ? Précisément parce que les mouvements de son âme sont spontanés, sont instinctifs, naturels, attendu que ses sentiments n'ont pas été dépravés par une éducation artificielle combinée spécialement en vue d'en faire un homme autre que la nature l'a créé, cela à l'inverse de celui qui est le produit de la civilisation bourgeoise. Il est évident que sa supériorité morale sur le bourgeois, il la doit tout entière à son milieu plus propice à la culture et à l'épanouissement des bons sentiments de son être et non par suite d'une sélection mystérieuse en vertu de laquelle les meilleurs seraient condamnés à être les moins bien partagés dans la répartition des biens matériels de ce monde. Non, les contradictions qui existent entre la valeur réelle et les avantages dont jouissent les individus dans la société actuelle sont dues aux institutions qui favorisent les uns au détriment des autres.

Regardez maintenant cet homme infatué de sa supériorité sur celui qu'il appelle dédaigneusement la *canaille*. Chez lui rien de débraillé, c'est un homme qui est tiré à quatre épingles, qui a bonne façon, comme l'on dit. C'est un homme qui a de belles manières, qui lève facilement son chapeau, qui a un langage guindé et mesuré, qui s'observe pour ne blesser personne, ni en gestes ni en paroles ; en un mot, c'est un homme bien élevé et qui sait vivre ; mais efforcez-vous de descendre au fond de sa conscience et de saisir le fond de sa morale et de sa pensée. Si vous êtes doué un tant soit peu d'esprit d'observation, vous constaterez facilement que vous avez en face de vous un être *artificiel*, chez lequel les plus belles qualités naturelles, c'est-à-dire les qualités morales et intellectuelles, ont été déformées par une éducation déplorable.

En effet, suivez un bourgeois — quel qu'il soit, sans exception, parce que celui qui est né dans la bourgeoisie et auquel la morale et la mentalité bourgeoise répugne, s'en sépare forcément, l'atmosphère qu'il respire dans son milieu devenant pour lui si pénible qu'elle le suffoque — vous remarquerez que ce qui le préoccupe sans trève c'est le moyen de grandir sa fortune ou de l'acquérir. Pour cela il fera tout, il dépensera au besoin une activité fiévreuse, il sera obséquieux, bas, il y sacrifiera toutes les belles qualités que la nature lui avait peut-être données et, s'il lui reste encore un peu de dignité personnelle qui lui reproche son avilissement, tout ce qu'il pourra faire pour tranquilliser sa conscience consistera, à force d'adresse et de subtilité, de manœuvrer pour sauvegarder les apparences.

Et c'est cet être déchu, avili, qui reproche à ceux qui sont victimes de ses abus de manquer de savoir-vivre et qui a la prétention de les ravaler au niveau de déchets humains. Cet être qui ne trouve même pas dans la situation privilégiée que lui font ses victimes les moyens de conserver quelque chose de ce qui fait la noblesse de l'homme : l'abnégation, la générosité et le dévouement ; cet être qui au point de vue moral est prêt à toutes les abdications avilissantes pourvu qu'elles lui rapportent une pièce de cent sous.

N'avais-je pas raison en commençant de dire qu'il y a lie et lie et entre les deux de me classer, comme le dit le refrain de la chanson : « C'est de la canaille..... Eh bien..... J'en suis. »

A. Spichiger.

A propos d'une rectification

Le 12 décembre écoulé, La Justice — *pseudo-journal des travailleurs valaisans — publiait une correspondance dans laquelle l'auteur essayait de démêler les causes de l'apathie dans laquelle se débat, depuis 1908, la classe ouvrière de Sion, et se terminait par cet alinéa :*

« Dès lors, l'Union ouvrière de Sion se fondit sous les caresses des manitous de la ville et aujourd'hui les luttes du passé sont oubliées. »

En date du 15 du même mois, j'adressais une protestation à la commission de rédaction de la Justice *contre ces calomnies et j'ajoutais que, contrairement à cette assertion, si l'Union ouvrière avait fondu c'était au contact de politiciens socialistes qui avaient voulu en changer la direction, ce que, au reste, le protocole de l'U. O. peut attester.*

Quant au fait de prétendre que « les luttes du passé sont oubliées », je rappelais les assemblées houleuses qui avaient eu lieu en 1911, les tentatives de reconstituer l'U. O., et je terminais en donnant rendez-vous à Jean Misère — l'auteur de l'article incriminé — à la prochaine réunion où il pourrait voir et entendre si nous sommes à vendre comme certains.

A ce jour, soit le 14 janvier, ni la commission, ni le rédacteur n'ont songé à rectifier quoi que ce soit.

Attendons cependant le prochain numéro de la Justice, *son rédacteur ou la commission ne va pas manquer de nous fournir le mot de l'énigme !?*

F. Mutti, typo.

Les camarades disposés à répandre et à placarder des affiches illustrées concernant le boycott de la TRIBUNE DE GENÈVE sont priés de s'adresser à la Fédération des syndicats ouvriers, Maison du Peuple, rue Dubois-Melly, GENÈVE.

A l'Ecole Ferrer

Neutralité ?... Non !

Notre institution, créée *uniquement* pour l'enfant et dans l'intérêt de l'éducation rénovée, éprouvera le sort d'autres essais révolutionnaires. Lors de nos débuts, difficiles et troublés, quand il fallut y aller de ses sacrifices et payer de sa personne, tous les bourgeois soi-disant bien intentionnés, tous les camarades poltrons ou intéressés s'éclipsèrent comme par enchantement.

Aujourd'hui, devant le fait accompli d'une école qui marche normalement, à la perspective de succès presque certains, ces mêmes poltrons, ces mêmes personnes charitables et timorées nous reviendront, prenant le ciel à témoin de leurs plus vives sympathies pour une œuvre que nous fûmes seuls à fonder.

Et on nous donnera des conseils, à nous qui nous sommes trouvés réduits à nos propres forces en face des problèmes les plus difficiles, des situations les plus poignantes. Inutile de dire que ces conseils seront plutôt sages, empreints d'une délicate modération et frappés au coin du scepticisme le plus éclairé... « Chers amis, vous êtes les généreux ouvriers d'une entreprise vraiment belle et utile, digne de tous les encouragements. Mais, prenez garde de froisser l'opinion ; ne vous laissez pas aller ; respectez la rumeur publique, respectez les convenances, respectez même les préjugés du plus grand nombre ! »

Comme le pauvre diable d'une illustration de l'*Almanach du Travailleur*, nous serions tentés de répondre à ces endormeurs : « Arrêtez-vous, la cour est pleine ! » De tous les respects qu'on nous propose, nous n'en garderons qu'un, mais sacré et intangible : le respect de l'enfant.

Ces conseils, en somme, reviennent à ceci ; on voudrait nous faire observer à l'Ecole Ferrer la plus parfaite neutralité. On tentera de ne nous faire parler de dieu, de la religion, du capitalisme, de la servitude, des boucheries guerrières, de toutes les tares, de toutes les monstruosités du désordre actuel, ni en bien ni en mal. Nous ne protesterons jamais assez contre de telles propositions, persuadés que nous sommes que tout ce qui vit n'est pas neutre, que cette neutralité tant vantée c'est la mort.

Quoi ? nous aurions édifié, au prix d'énormes peines, une école révolutionnaire pour ne pas même donner à nos élèves une claire conscience de classe, sans leur communiquer la haine de tout ce qui est vil et révoltant ? Mille fois non ! Et si, d'une part, nous répugnons à un sectarisme idiot, si nous reconnaissons l'immense apport de quelques bourgeois révoltés, de quelques braves intellectuels à la cause révolutionnaire, nous tenons à ce que l'Ecole Ferrer demeure une institution profondément révolutionnaire dans ses origines, dans son fonctionnement et dans son but. Nous avons fondé une école ouvrière ; elle restera telle, grâce à la précieuse surveillance des syndicats, grâce aux leçons données par de simples travailleurs, grâce à la collaboration de tous ses membres.

Il ne faut pas que nos enfants, quoique sortant de chez nous mieux instruits, et, si l'on veut, plus savants, deviennent des chefs de file, semi-intellectuels ou contremaîtres. Ils iront au contraire, nous l'espérons vivement, grossir le flot montant des simples ouvriers prolétaires et révoltés, au cœur généreux, au regard clair, prompts à l'action libératrice.

Je tenterai d'exposer dans une prochaine série d'articles comment nous nous y prendrons pour atteindre ce résultat sans violer la personnalité de nos élèves, respectant leurs tendances et leur originalité.

Th. M.

Cours de sténographie pour adultes, lundi 22 janvier à 8 h. 1/2 du soir, au local de l'Ecole. Répétition de la première leçon.

Renseignements juridiques

Bien souvent des ouvriers ont des contestations avec leurs employeurs au sujet des accidents qui les atteignent. Les patrons prétendent n'être pas soumis à la loi sur la responsabilité civile, de sorte que les sinistrés arrivent à ne tirer ni frais de chômage, ni frais de médecin, ni rien. Voici la liste exacte des établissements soumis actuellement aux obligations qui incombent aux patrons du fait d'accidents ou de maladies professionnels survenus à leurs salariés.

A. — Fabriques :

a) Etablissements employant moteur ;
b) *ou* occupant personnes âgées de moins de 18 ans ;
c) *ou* dès que le personnel est supérieur à cinq, s'il y a dangers particuliers ;
d) *ou* s'il y a plus de 10 ouvriers, sans moteur, ni danger, ni enfants ;
e) *ou* s'il y a dangers exceptionnels ;
f) *ou* s'il y a apparence extérieure de fabrique ;
g) ateliers de réparations des chemins de fer.

B. — Industries :

a) *matières explosibles ;*
b) *quand il y a plus de cinq ouvriers :*

1. Bâtiment, ateliers ou chantiers sur bâtiment, ou pendant le transport, terrassement, gypserie, peinture ;
2. Voiturage par terre et eau, flottage, voiturage d'hôtel, entreprise de fiacre, chargement de bateau, transport de bois ;
3. Pose et réparation des fils télégraphiques et téléphoniques, montage (dans maison suisse à l'étranger aussi), démontage des machines, exécution d'installation de nature technique, ateliers de menuiserie avec ajusteurs ;
4. Construction de chemin de fer, tunnel, ponts, routes, travaux hydrauliques, creusage de puits et galeries, travaux de canalisation, exploitation de carrières et mines, gravières, construction de remblai, chemin de fer aérien, déblaiement des neiges sur route publique, endiguement de rivière, dragage, transport de la vase.

Ne sont pas soumis à la loi : construction d'un petit chemin dans la forêt, chemins de jardin et jardinage (terrassements) ; exploitation forestière et agricole, transport de bois s'y rattachant, travaux de reboisement, emploi de machines agricoles, batteuses à vapeur ; corvées de contribuables dans la commune, travaux exécutés par les détenus ou par les élèves d'écoles professionnelles.

Pour savoir s'il y a cinq ouvriers, on compte aussi les ouvriers occupés aux travaux auxiliaires et accessoires ; on compte les ouvriers pendant le temps de travail ; on compte les sous-traitants, tâcherons comme ouvriers ; les membres de la famille employés à côté d'autres ouvriers sont comptés comme ouvriers aussi. Dans la loi sur les « industries » c'est la *moyenne* des ouvriers employés qui fait règle, non pas le *maximum* comme pour la loi sur les « fabriques ».

c) *industries insalubres* qui emploient régulièrement les matières toxiques suivantes :

1. Plomb et combinaisons, litharge, céruse, minium, métal d'imprimerie ;
2. Mercure et combinaisons ;
3. Arsenic et combinaisons ;
4. Phosphore jaune ;
5. Gaz irrespirables ;
6. Gaz vénéneux ;
7. Cyanogène et combinaisons ;
8. Benzine ;
9. Aniline ;
10. Nitroglycérine ;
11. Virus de la variole, charbon et morve.

Ainsi tous les ouvriers qui se trouvent dans les établissements indiqués sous lettre A (**Fabriques**) et sous lettre B (**Industries**) alinéas *a*) et *b*) ont le droit le plus strict de se faire soigner gratuitement en cas d'*accident*, chez le médecin de leur choix ; ils ont droit à la paie entière comme s'ils travaillaient pendant le temps de chômage ; ils ont droit à une indemnité s'il leur reste un dommage permanent. D'autre part, les ouvriers qui se trouvent dans les conditions notées sous lettre B, alinéa c) *Industries insalubres*, ont droit de se faire soigner gratuitement, d'être payés comme s'ils travaillaient et de recevoir éventuellement une indemnité lorsqu'ils attrapent une *maladie professionnelle* provenant des produits qu'ils manipulent : coliques de plomb, saturnisme, bronchites provenant des vapeurs de chlore, empoisonnement par l'aniline, troubles digestifs provoqués par la benzine, etc.

La liste que nous venons de donner a été établie par M. Soldan, juge fédéral décédé, et cette liste est reconnue officiellement. Ne permettons pas que les employeurs nous trompent en nous contestant les droits que les dirigeants eux-mêmes ont prudemment considéré comme nécessaires.

Demandez la cigarette LA SYNDICALE

Essai sur l'avenir

La Maison du Peuple de Lausanne : Ce qu'elle doit être.

(Suite)

« Nous vous demandons, lui dit-elle, de « renoncer à l'administration de l'œuvre « pour des motifs qui intéressent au plus « haut point le mouvement ouvrier de « Bonneville. Vous êtes un très brave « homme, très dévoué à la Maison du « peuple que beaucoup considèrent comme « votre création ; cependant dans l'intérêt « de l'institution, pour que les travailleurs « y viennent nombreux, la pénètrent de « leurs idées, de leur activité, il nous pa- « rait indispensable que vous renonciez à « cette gérance. Un moyen transitoire « s'offre qui empêcherait bien des frois- « sements : vous-même choisiriez 2, 3, 4, « 5, collaborateurs ouvriers que vous for- « meriez à remplir vos fonctions. Il ne « manque pas dans les organisations syn- « dicales d'excellents administrateurs de « tempérament pacifique d'opinions ré- « formistes. Votre choix, accompli suivant « votre tendance, rassurerait, satisferait, « les sociétaires les plus timorés.

« Si vous ne croyez pas devoir renoncer « à votre fonction, il se produira ce que « tous nous voulions éviter : une rupture « toujours plus profonde entre les élé- « ments qui, d'une part, vous considèrent « comme l'homme indispensable à la « Maison du Peuple et ceux qui, d'autre « part, pensent que l'âme de la Maison du « Peuple doit être le Peuple. Vous pouvez « éviter ces choses regrettables. Réflé- « chissez.

« La deuxième partie de notre mission « est plus pénible à remplir parce qu'elle « vous touche encore de plus près. Vous « excuserez l'incorrection de notre de- « mande pour ne voir que la pensée, l'in- « tention qui nous guide.

« Nous désirons vivement que le bureau « de la Maison du Peuple ne soit plus un « bureau de bienfaisance. Trop souvent « nous avons entrevu ici des scènes hon- « teuses pour notre classe. Ces sourires « obséquieux, ces mains tendues, symptô- « mes alarmants d'un mal moral qui nous « gangrène, nous ne voulons plus les voir. « Tout autrement doivent être organisés « les secours aux nécessiteux et cela par « la collectivité. Mais nous ne voulons pas « laisser se glisser dans nos rangs, un « parasitisme que nous combattons sans « indulgence, même et surtout lorsqu'il « s'appuie sur des théories malpropres de « reprise individuelle. »

La Commission avait terminé sa première démarche, la plus importante pour l'instant ; quel en serait le résultat ?

Après des mois d'hésitation, de retours sur lui-même et malgré son entourage immédiat, le philanthrope de plus en plus devenu suspect aux travailleurs, s'en alla.

Et mon récit reprend en 1915.

Les syndiqués sont groupés à l'Union ouvrière qui est devenue une Bourse du Travail avec diverses institutions purement ouvrières. La Maison du Peuple est entre leurs mains.

Dès cette époque, liberté complète est laissée aux organisations ouvrières pour organiser comme elles l'entendent leur Maison du Peuple. Une joyeuse activité remplit les bâtiments dès que décline le jour. Des principes nouveaux sont à la base des statuts. Enfin, les ouvriers sont chez eux.

Examinons les transformations déjà opérées à la Maison du Peuple de Bonneville.

« *Le Peuple*, ont déclaré nos camarades, c'est, comme le disaient nos ainés du socialisme, « l'ensemble des travailleurs salariés et exploités, ceux qui n'ont pour vivre que le produit de leur travail et encore : les citoyens ne possédant pas de capital, dépendant complètement de ceux qui possèdent en ce qui touche aux premières nécessités de la vie. »

C'est donc à ce Peuple qu'appartiendra la Maison. Œuvre du Peuple, quel sera donc son but ? *L'émancipation du Peuple des travailleurs*, parbleu ! Toutes les formes d'activité de la Maison du Peuple devront concourir à ce but ou au moins ne pas créer d'obstacles à sa réalisation. »

Il va de soi, dirent encore les réorganisateurs, que l'élément essentiel, primordial dans la Maison du Peuple, suivant notre définition, sera l'élément travailleur.

Alors, me direz-vous, vos amis devinrent exclusivistes ?

Non pas. Toutes les bonnes volontés sympathiques et utiles à la classe ouvrière continuèrent leur apport. Seulement des distinctions furent établies entre les différents éléments groupés dans l'œuvre. Les organisations syndicales, politiques, mutuellistes, coopératives, d'éducation, philanthropiques, d'amusements, etc., ainsi que le groupement des membres individuels furent mis en présence du but de la Maison du Peuple : l'émancipation des travailleurs. Et la question fut posée : Quelles sont celles de ces sociétés les plus aptes à réaliser le but de la Maison du Peuple ?

La réponse la plus générale, presque unanime, fut que les *syndicats* fournissaient le principal effort dans la lutte sociale. La preuve fut établie rapidement. Aucune des autres formes de société ne pouvait comparer son action avec les sacrifices consentis par les syndicats pour réaliser le but de la Maison du Peuple. D'autre part, dans les organisations politiques et coopératives se retrouvait le même élément des travailleurs déjà organisés sur le terrain syndical. Il ne pouvait venir à l'idée de ces travailleurs de contrecarrer la besogne des syndicats. Ceux-ci, enfin groupaient les travailleurs appartenant à toutes les opinions philosophiques et religieuses, mais dans le même intérêt spécifiquement ouvrier. Ils pouvaient ainsi donner des garanties de tolérance et de liberté supérieures à celles de toute autre organisation.

La conclusion se dégageait logique :

« L'activité de la Maison du Peuple dans son ensemble serait subordonnée à l'activité des syndicats. Ces groupements auraient la prépondérance administrative sans nier l'intérêt et le concours des autres sociétés et membres individuels. »

Pratiquement voici la solution qui intervint : Chaque groupement devait nommer un de ses membres délégué au conseil d'administration, (l'ensemble des membres individuels étant consideré comme un groupement). Et pour assurer la prépondérance administrative aux syndicats, ceux-ci envoyaient au conseil un délégué en plus par 50 membres adhérents.

La proportion des délégués par syndicat pouvait varier, mais le principe de prépondérance syndicale restait intact.

Et l'on eut un conseil d'administration nombreux. Plus de 100 délégués furent appelés à concourir personnellement au bien général de l'œuvre. Nous allions pouvoir appliquer avec méthode une division intense du travail. Les initiatives n'allaient pas rester en souffrance. Que de beaux travaux nous allions accomplir en coordonnant nos efforts dans de nombreuses commissions.

Mais, il y eut des difficultés dès le début de nos réunions. Le noyau des bonnes volontés était vraiment petit, les compétences ne répondaient pas toujours au bon vouloir et l'habitude manquait de travailler en groupements nombreux. Enfin des querelles d'écoles entre syndicalistes surgirent pour compliquer un peu plus la situation.

Je dois dire ici que les syndicalistes, après s'être houspillés consciencieusement dans quelques séances mémorables, trouvèrent un terrain très large d'entente.

« Tant il est vrai qu'un lien secret unit « la pensée des contemporains de chaque « époque, des acteurs de chaque mouve- « ment, et, malgré leurs oppositions, éta- « blit entre eux une harmonie indéniable. »

Le socialiste qui avait dit cela avait raison. Se diviser en réformistes et en révolutionnaires, c'était se combattre pour des questions d'étiquette. L'expérience de chaque jour confondait les tactiques et nous poursuivions tous le même but : la libération du travail. Il n'y avait surtout que des différences de tempéraments dont il fallait tenir compte. Et il en fut tenu compte.

En effet, nous manquions de militants dévoués, entraînés aux besognes multiples qu'exige le travail émancipateur. Il fallait en former. C'est alors que nous nous efforçâmes de devenir psychologues et pédagogues.

Je vais expliquer ces termes un peu prétentieux.

Chaque personne inconnue du Conseil, comme toutes celles qui se proposaient, était étudiée pour son tempérament, son caractère, sa mentalité. Une série de besognes peu importantes et variées lui était confiée. Le sérieux dans le travail, les différences d'exécution, les répugnances manifestées déterminaient les aptitudes les plus saillantes. Sans trop se tromper, nous pouvions alors donner une fonction en rapport avec les goûts de chaque personne.

Mais celle-ci n'était pas abandonnée sans autre à sa tâche. A sa disposition étaient mises les expériences passées et présentes. Les prédécesseurs s'évertuaient à la guider, à la mettre au niveau nécessaire. Ainsi pouvaient s'effectuer les changements de personnel sans trop de dommage pour l'institution.

Remplir rigoureusement la fonction librement acceptée, faciliter et se préparer des successeurs capables telle était la formule du bon militant de la Maison du Peuple de Bonneville.

Désormais nous ne voulions plus d'individualités se spécialisant dans leurs fonctions au point de devenir des hommes indispensables. Peu de temps suffisait pour acquérir l'expérience, puisque les fonctions étaient conformes aux aptitudes.

Mais ces expériences personnelles acquises dans un travail éminemment social, seraient constamment enseignées, mises à la portée de tous. De nouvelles énergies, de nouvelles facultés allaient se révéler que n'éloigneraient plus les besognes rebutantes, insignifiantes, lot éternel des tard venus au travail émancipateur.

Dans la parabole de l'Evangile l'ouvrier de la dernière heure reçut autant que celui de la première. Toutes les bonnes volontés devaient trouver emploi convenable à la Maison du Peuple.

(*A suivre.*) Joseph KARLY.

Demandez que les travaux d'impression de vos organisations et groupements soient confiés à l'IMPRIMERIE DES UNIONS OUVRIERES, à base communiste, Pully-Lausanne. (Journée de huit heures.)

Les bons moyens

Que les déshérités, les opprimés, tous les impatients de voir la fin des souffrances et misères prolétariennes se consolent, car le vrai moyen d'atténuer la misère du pauvre est enfin trouvé. Comme jadis à l'égard de certains députés socialistes, réclamant au Grand Conseil neuchâtelois l'augmentation de la paye des gendarmes, notre gratitude nous oblige à nous confondre en admiration et en reconnaissance à l'égard du député socialiste M. Graber qui, à la dernière session du Conseil général de La Chaux-de-Fonds, ne réclamait rien moins que la saisie sur le salaire des ouvriers arriérés de leurs impôts.

A ceux dont le maigre salaire et la table bien insuffisamment garnie, ne leur permettant qu'une existence des plus pénibles, notre socialiste politicien, trouve rien de mieux que de diminuer encore leur pauvre pitance, pour leur donner en retour un bulletin de vote, à seule fin de hisser au pouvoir tous les arrivistes, avides de domination et de sinécure.

Les voilà bien, les fameux moyens dont se servent nos politiciens pour arracher le pouvoir aux bourgeois radicaux et conservateurs, qui, pour bien démontrer l'excellence de notre république démocratique ont tout simplement enlevé le droit de vote aux ouvriers parce que, exploités et pauvres, ils se trouvent dans l'impossibilité de payer leurs impôts. A cela nos socialistes parlementaires ne trouvent rien de mieux que d'encourager et de renforcer le pouvoir, pour que celui-ci, puisse plus facilement se saisir d'une partie de son minuscule avoir, que la bourgeoisie, dans son féroce égoïsme, a eu la mansuétude de lui laisser pour se nourrir, se vêtir et se loger. Et si d'aucuns se permettent de dire que ce sont là des moyens plutôt tyranniques qu'émancipateurs, voilà nos Graber et consorts de s'écrier avec indignation que nous sommes contre les ouvriers, contre les pauvres, et que nous faisons chorus avec la bourgeoisie pour lui aider à mieux écraser le peuple travailleur.

Nous autres ouvriers n'oublions pas ceci : si nos socialistes parlementaires sont d'aussi acharnés partisans des moyens électoraux, avec les actes odieux qui en sont la conséquence, ce n'est nullement pour travailler à l'amélioration du sort, et à l'émancipation des déshérités, mais uniquement pour conquérir le pouvoir et s'en servir ensuite à leur profit exclusif, par conséquent au détriment de la foule travailleuse. Les dernières paroles de M. Graber au Conseil général de La Chaux-de-Fonds en sont une preuve convaincante, quand il disait aux membres de ce conseil que l'autorité locale avait un moyen infaillible pour faire rentrer les impôts, celui de la saisie du salaire par la voie de l'office des poursuites.

A. B.

CHOSES D'ITALIE

Parme. — Le grand meeting organisé contre la guerre et la réaction par la Chambre du Travail de Parme a été une nouvelle attestation de vitalité révolutionnaire. Plus de 3000 personnes se sont massées autour des orateurs de la journée : Pilo Ruggeri, des jeunes socialistes de Parme ; Ciardi, de Milan ; Morisi, de Bologne, et Faggi, de Piacenza. On y a lu des adhésions sympathiques de la Confédération du Travail de France, de la *Guerre Sociale* de Paris, et du vieux communard et garibaldien Amilcare Cipriani.

* * *

Modena. — L'appointé de gendarmerie Riccardo Castelfranchi qui assassina l'ouvrier Anzaloni au cours d'une manifestation à Nonantola a été remis en liberté. Si le gendarme eût été la victime, Anzaloni aurait passé tout le reste de sa vie au Domicilio-Coatto !

* * *

Ferrara. — Le dernier congrès des syndicats de la ville et de la province accuse des notes fort réjouissantes. La grande lutte agricole a notablement fait grossir les bataillons de syndiqués. De 26.000 qu'ils étaient en 1910, ils sont montés à 34.000 à fin 1911. La *Scintilla* organe syndicaliste deviendra quotidien depuis le mois de mars.

* * *

Lodi. — Là, il y a grève des typographes. A l'échéance du tarif, le 5 décembre, il fut présenté de nouvelles revendications portant sur les salaires. Les patrons, comme toujours, traînant en longueur pour gagner du terrain, décision fut prise d'y couper court en abandonnant le travail.

* * *

Cremona. — Comme à Lodi, les typographes sont en grève. Les patrons imprimeurs se sont non seulement refusés à accepter les nouvelles demandes des ouvriers, mais voulaient empirer l'ancienne situation.

* * *

Turin. — Dans la capitale piémontaise, l'industrie de l'automobile a pris un grand développement et le patronat a voulu, d'accord avec le secrétaire Buozzi, de la Fédération des ouvriers métallurgistes, introduire la « semaine anglaise ». Le type du nouveau concordat est une merveille qui n'a d'égale que dans celui passé entre les Vautier de Grandson et Viret, secrétaire permanent. A Turin, le patronat de l'automobile consentirait non seulement à engager les ouvriers à se syndiquer mais leur retiendrait sur leur paie les cotisations à payer à la Fédération, se chargeant lui-même de les verser à celle-ci ! Voilà les effets positifs de la méthode réformiste. Les secrétaires permanents ont enfin trouvé la clef de leurs songes. *Che bellezza !*

DANS LES ORGANISATIONS

GENEVE

Section littéraire de la Libre-Pensée.

Pour sa seconde soirée de la saison, la Section littéraire de la Libre-Pensée jouera le *Cœur et la Loi*, pièce en trois actes de Paul et Victor Margueritte.

Au sujet de cette pièce, voici ce que Max. Clair écrivait dans le *Réveil* du 18 novembre 1911 :

Les frères Margueritte ont donné, quelques hivers passés, au Théâtre de l'Odéon, une pièce en trois actes, *le Cœur et la Loi*. qui met à la scène la question du divorce. Les frères Margueritte voudraient que des causes nouvelles de divorce — entre autres le divorce par incompatibilité d'humeur et le divorce par consentement mutuel — fussent introduites dans la loi ; il ont fait une campagne dans ce sens, et *le Cœur et la Loi* fut, pour ainsi dire, la conclusion de cette campagne.

Je ne sais si les frères Margueritte ont quelque illusion sur leur œuvre, s'ils ont cru n'attaquer vraiment que la loi sur le divorce et la magistrature généralement vénale que l'Europe ne nous envie pas parce qu'elle a la même à son service, mais leur pièce atteint plus haut et plus loin ; elle atteint la *LOI* elle-même et lui oppose le *CŒUR*, qu'elle montre devoir seul diriger nos actes avec notre raison.

Le thème de la pièce est assez simple : un mari, Le Hagre, que les Margueritte peignent aussi ignoble qu'ils le peuvent (être immonde dit sa femme), la trompe journellement ; pincé par celle-ci couchant sous son propre toit avec la gouvernante de leur fille et à côté du lit de l'enfant, Madame Le Hagre demande le divorce. Mais Le Hagre, qui tient à la dot de sa femme, refuse d'y consentir ; il trouve dans la loi des articles qui lui permettent d'y faire opposition et dans sa famille des personnes assez influentes pour acheter les juges et faire décider en sa faveur. Sa femme, à qui les auteurs donnent toutes les qualités, sera donc forcée — de par la loi — de réintégrer le domicile conjugal, qu'elle avait quitté au lendemain du flagrant délit, pour se réfugier avec sa fille chez sa mère.

Ce n'est pas tout. Si elle refuse, le père pourra venir, assisté du commissaire de police, chercher sa fille, et l'on verra une enfant de huit ans confiée par la loi à un homme indigne, qui a montré n'avoir aucun sentiment affectueux pour elle et arrachée à sa mère, femme d'un haut caractère et profondément mère.

C'en est trop. Cette femme de haute vertu a trouvé un ami digne d'elle. Divorcée, elle l'aurait épousé dans les délais légaux, mais puisque la loi est en désaccord flagrant avec toute raison et avec son cœur de mère, elle est assez grande pour se mettre au-dessus de la loi ; elle partira avec sa fille et son ami, pour un pays plus libre, où ils vivront ensemble leur vie libre.

C'est là, sans doute, une lourde tâche que s'est imposée la Section littéraire de la Libre-Pensée mais la valeur incontestable de la pièce, l'intérêt qu'elle présente est un sûr garant du succès que remporteront, sans aucun doute, nos jeunes acteurs.

Le *Cœur et la Loi* sera joué le dimanche 21 janvier 1912, à la salle de la Source, Terrassière 44, à 8 heures. Entrée 50 centimes, au profit des Colonies de vacances de la Libre-Pensée.

* * *

Nous souhaitons un plein succès aux camarades de la Libre-Pensée qui ont été vraiment bien inspirés en apprenant cette pièce. Jamais nous ne serons trop et tous les moyens de propagande sont bons pour ruiner les préjugés et les lois — toutes les lois — absurdes et inhumaines. Sous les coups répétés des assaillants, une déchirure ne tardera pas à se produire dans le filet légal et juridique que des gens mauvais ont placé autour de nous. Par l'ouverture pratiquée passeront les pionniers de la future humanité, libre et sans entrave.

Nous donnons, pour l'édification des lecteurs deux courts passages de la pièce des frères Margueritte. Alors que sa mère l'engage à respecter, malgré tout, les préjugés et la loi, Francine, l'héroïne de la pièce, répond :

— *Pour notre bien !... Pourquoi pas pour notre bonheur ? Mère ! le crois-tu ?... Je te le demande ?... Ou le dis-tu parce que tu crois devoir le dire ? Mère, je t'écoute, et je ne t'entends plus !... Moi aussi, comme toi, j'ai cru cela. Maintenant, je vois clair. J'étais dupe. Non, je ne puis plus le croire, que toutes ces cruautés soient bonnes ! Je ne puis le croire que, quand la loi dit : « souffre ! » cela signifie : « C'est pour ton bien, ou pour celui de tous ! » Je ne puis le croire que, quand les usages, les lois sans merci répètent à tous les humbles, aux femmes, aux enfants, aux misérables, l'éternel refrain : « Souffre ! souffre ! souffre ! » cette loi-là soit sainte, soit humaine, soit juste ! Souffre ! voilà le résumé, le commandement unique... Souffre pour les autres, souffre !... Pourquoi ?... Au nom de quoi ?... Je ne dis pas que la loi n'a pas pu être nécessaire ! Je dis seulement qu'il n'y a rien d'immuable, ni le cœur, ni les lois ! Et entre les unes qui ordonnent la souffrance stérile, qui ne sont qu'écrasement et mort, et l'autre qui me conseille de vivre, puisque j'en suis là, puisqu'il me faut choisir... je suivrai mon cœur !... Mais ta loi, ta loi sainte, est-ce qu'elle n'a pas toujours été du côté des puissants contre les faibles, des hommes contre les femmes, des grands contre les petits ? Est-ce que, quand il y avait des esclaves, ce n'était pas la loi ?... Est-ce que, quand le mari pouvait couper le cou à sa femme, ce n'était pas la loi ? Est-ce que, quand le père pouvait tuer son fils, ce n'était pas la loi ?.... La loi, la loi à double face, mais c'est d'elle que vient la moitié de la souffrance humaine !*

Sa mère lui disant que l'union libre est un sacrilège, Francine répond :

— *Les mots ne changent rien aux faits. Qu'a-t-il donc de plus pour lui, le mariage ? Ce n'est ni l'affection, ni le dévouement, ni le respect de soi, ni le sacrifice envers les enfants ! Tout cela existe aussi bien dans une union sans contrat. Ce qui l'avantage, c'est la prime de considération qu'il donne à quiconque, même indigne, entre ou reste dans ses biens... C'est la sanction de l'Eglise, la plus intéressée de tous à son maintien indissoluble, puisque, par lui, elle tient la femme, l'éducation des petits... elle tient les hommes !... C'est l'enregistrement des fortunes, au compte du mari, bien entendu, car, lorsqu'il n'y a pas de stipulation préventive, on sait ce qu'il faut entendre par la communauté des biens !... C'est la légitimation des enfants, au point de vue des intérêts... L'intérêt, la garantie des intérêts ! Oui, l'argent ! voilà le son le plus clair qu'il rend, ce beau mot de mariage, quand on le heurte !*

Syndicat des électriciens

La prochaine assemblée du syndicat aura lieu le mercredi 24 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, brasserie des Trois Couronnes, rue Jean-Jacques-Rousseau. Tous les ouvriers sont cordialement invités. Nous aimons d'ailleurs à croire que ceux qui ne sont pas encore syndiqués auront à cœur de l'être. Il nous est revenu que certains camarades attendaient, pour venir à nous, de voir si le syndicat marchait bien. C'est une grave erreur que d'agir de la sorte. Le syndicat ne sera réellement fort que si tous les ouvriers donnent leur adhésion. Si des précédentes tentatives ont échoué, la faute en est surtout au manque de confiance et de persévérance chez beaucoup.

Allons, camarades, que tous ceux qui veulent améliorer leur situation et travailler à l'affranchissement humain viennent nous rejoindre. Que tous fassent leur possible pour venir à l'heure, d'importantes questions étant à discuter.

Le Comité.

Le sans-gêne des gens d'église.

Le sans-gêne des calotins et des mômiers ne connait plus de limites. Leur principale préoccupation est de s'implanter partout où ils peuvent et récolter, à l'aide de toutes sortes d'escobarderies, le plus d'argent possible. C'est à celui d'entre eux qui trouvera le moyen le plus ingénieux et le plus efficace pour exploiter la crédulité publique et dénicher les ressources nécessitées par l'entretien de leurs sacristies romaines et calvinistes et de leurs ensoutanés et évangélistes.

On nous communique une circulaire qui a été adressée dans les derniers jours de décembre à des catholiques et non catholiques, pratiquants et non pratiquants, du quartier de la Jonction. Disons que ce quartier a vu s'édifier, en même temps, l'un près de l'autre, deux de ces bâtiments où l'on enseigne l'obscurantisme et la résignation à toutes les iniquités sociales. Voici cette circulaire :

LES ÉTRENNES DE DIEU

Vous n'oublierez à l'occasion des fêtes de Noël et Nouvel An, ni vos enfants, ni vos amis, ni aucun employé ou commissionnaire et vous leur donnerez leurs étrennes. *Oublierez-vous Dieu ?* Faites-Lui donc, en ces jours de fêtes, Sa part de vos largesses et envoyez votre aumône, si modeste soit-elle, pour la *Nouvelle église de Ste-Clotilde.* Une échéance énorme arrive à son terme et c'est presque un cri de détresse que cet appel à votre charité. Aucun catholique, n'en porterait-il que le nom, ne refusera ses *Etrennes au bon Dieu.* Ce sera un gage de bonheur pour 1912.

Et comme nos cafards ont l'habitude de bien faire les choses, ils avaient joint à la circulaire un chèque pour l'utilisation duquel ils faisaient les recommandations suivantes :

N.-B. — Aux trois endroits marqués Fr. et Cent., écrire, dans le bordereau ci-inclus, en chiffres la somme que vous désirez en-

Acheter la Tribune de Genève, c'est trahir la classe ouvrière

voyer. Indiquer de plus dans la division de gauche et de droite votre nom et adresse sur les lignes laissées libres. Remettre ce bordereau et votre offrande à n'importe quel bureau de poste. Ceci sans frais de port.

L'imbécillité d'une partie du populo ne demandant qu'à être exploitée, nous ne doutons pas que le coup des « Etrennes de Dieu » ait donné les résultats escomptés par ses auteurs. Mais que penser de ces gens qui emploient de tels moyens pour récolter de l'argent, et quand se décidera-t-on, en fait d'étrennes et d'offrandes, à leur flanquer notre pied quelque part ?

Chez les Tailleurs de pierre.

Les entrepreneurs en maçonnerie et les ouvriers tailleurs de pierre du canton de Genève ont élaboré et conclu un tarif dont les principales clauses sont :

Le prix minimum de l'ouvrier tailleur de pierres est de 75 centimes à l'heure. Pour les apprentis ou les ouvriers physiquement incapables, il pourra être conclu entre patrons et ouvriers une convention fixant un prix inférieur au minimum. Entre les deux Chambres syndicales, il sera établi un tarif pour le travail aux pièces.

Les heures de travail comprises entre huit heures du soir et six heures du matin subiront une majoration de 75 p. c. Les heures supplémentaires à la journée de dix heures comprises entre six heures du matin et huit heures du soir seront payées 25 p. c. en plus. Une augmentation de 50 p. c. sera également accordée pour le travail des dimanches et jours fériés.

L'indemnité de déplacement est de 65 centimes pour le premier kilomètre à partir de l'ancienne limite de course des voitures de place, pour ce premier kilomètre, le transport est à la charge de l'ouvrier; pour les 4 kilomètres suivants, l'indemnité sera traitée de gré à gré. Le transport de l'ouvrier et de ses outils sera payé par le patron aller et retour chaque jour. Pour les distances plus grandes de 5 kilomètres, l'indemnité de déplacement sera traitée de gré à gré. Il sera payé chaque semaine le prix d'un voyage aller et retour. En cas de pluie, les frais de retour pendant la journée seront aux frais du patron. Lorsque l'embauchage et la paie se font sur un chantier en dehors des anciennes limites de course des voitures de place et que les ouvriers pourront trouver à se loger dans un rayon de 1 kilomètre du dit chantier, il ne leur sera dû aucune indemnité de déplacement. Lorsque l'ouvrier en déplacement aura fait une demi-journée de travail, le déplacement lui sera dû.

Les ouvriers sont assurés contre les accidents; ils participent au paiement de la prime par un prélèvement de 1 0/0 sur leur salaire.

Ce tarif sera appliqué du 1er janvier 1912 au 31 décembre 1913. Il devra être dénoncé trois mois à l'avance faute de quoi il sera renouvelé pour la durée d'une année.

La religion contre la libre-pensée.

Le 11 janvier, à 8 h. du soir, la salle des Amis de l'Instruction était prise d'assaut, grâce à une affiche qui laissait supposer qu'on entendrait le politicien Doumergue, ancien ministre français. On s'écrasait jusque dans l'escalier. Déception pour beaucoup : à la place du politicien, on nous offrait son frère, le mômier. Je ne vous transcrirai pas tout ce que ce bonhomme nous a débité, car vous devez bien vous douter qu'il a fait le procès de ceux qui aspirent à une ère de vérité et de justice non basée sur les romans bibliques et les fadaises servies par les « serviteurs de Dieu ». Mais signalons que pour avoir un auditoire un peu potable, ces gaillards-là doivent avoir recours à des subterfuges bien dignes de leur morale. On doit s'attendre à tout de la part de ces lascars ! *Un auditeur.*

Gruppo senza patria.

Compagni !

Una lunga serie di equivoci e di malintesi, ha gettato fra l'elemento rivoluzionario di lingua italiana in Ginevra, il marasma e la diffidenza, neutralizzando le reciproche attività, l'esplicazione delle singole funzioni.

E' necessità impellente il por fine a questo stato di cose, ripristinare lo spirito di fraternità che deve animare ogni coscienza di militante e fonte di lavoro profiquo.

A questo scopo *Il Gruppo senza patria* invita indistintamente tutti i compagni ad una riunione che si terrà *domenica 21 corrente* alle ore 9 antim. nei locali della Casa del Popolo, nella quale si discuterà sui mezzi atti ad eliminare le cause del deplorevole stato di cose, come pure per presentare delle iniziative atte ad elevare il prestigio dell'Idea.

Fidenti che il nostro appello troverà l'assentimento unanime dei compagni, vi attendiamo numerosi al convegno.

LAUSANNE

Cours de dessin pour adultes.

Ce cours recommencera le lundi 2 février, à 8 h. 1 4 du soir, au local de l'Ecole Ferrer, Madeleine, 16, au deuxième étage.

Les inscriptions sont reçues tous les jours, excepté le jeudi après-midi, auprès de l'instituteur Matthey.

BIENNE

Vol légal et vol illégal

Nous avons parlé en son temps de l'affaire de la Banque populaire. Après une longue instruction, l'affaire s'est terminée en partie par l'acquittement des administrateurs de la dite banque. L'opinion publique n'a pas manqué de protester tout bas. Un journal local releva l'injustice, le scandale, pourrait-on dire, en rappelant même le cas de cette mère de famille, condamnée à Liestal à trois mois de prison pour s'être emparée d'un morceau de pain.

Il fallait s'attendre du reste à un semblable dénouement depuis le jour ou Yenni, le directeur de la banque, avait été mis en liberté sous caution. Chaque citoyen est censé connaître la loi, mais on put constater cette fois-ci que bien peu la connaissent; en effet, qui aurait cru parmi nos braves Confédérés de Bienne et d'ailleurs, qu'une loi permettait dans le canton de Berne le vol, l'escroquerie les plus évidents. On nous a appris avec cet exemple que le vol peut être légal ou illégal. Que le premier est pratiqué par des banquiers et autres spéculateurs et le second par les parias à qui la société ne réserve que surmenage, misère, chômage forcé, une vie d'enfer, une vie de travailleur, quoi... Les défenseurs de l'ordre défendent vraiment quelque chose de beau !

VALAIS

A bout de patience.

Une grève originale a failli se produire dans le canton du Valais. Les très pacifiques sœurs gardes-malades de l'hôpital cantonal voulaient se lancer dans la lutte.

Successivement deux demandes d'augmentation de salaire avaient été repoussées par le Conseil d'Etat, lorsque, fin décembre, les sœurs annoncèrent qu'en cas d'un nouveau refus, elles feraient grève dès le 15 janvier 1912. Cette manière forte réussit à merveille. Messieurs les Conseillers prirent peur, et le département dont ressort le service d'hygiène, décida d'un seul coup de porter, dès l'année courante, le salaire mensuel de fr. 12.50 à fr. 35. Ce salaire de fr. 35 comptera pour la première année de service ; pour les années suivantes, il sera porté à 50 francs.

Une jolie victoire comme on voit.

SION

Un nouvel impôt

A la suite de la décision de la Municipalité de percevoir un nouvel inpôt sur le salaire, les ouvriers de la localité, se voyant brusquement imposés à la fin de l'année — et cela sans avertissement — d'une somme de 25-30 francs, protestèrent vigoureusement, ce qui amena cette autorité à réduire de moitié l'impôt pour 1910 et à modifier aussi le mode de perception.

Mais les ouvriers n'étaient pas satisfaits, ils estimèrent, avec raison, que n'étant avertis qu'à la fin de l'année ce n'est qu'à partir de cette date qu'ils pouvaient prélever sur leur salaire l'argent destiné à cet impôt, aussi adressèrent-ils un recours au Conseil d'Etat.

Celui-ci, après cinq mois de gestation, accoucha d'une décision qui donnait raison à la Municipalité, sans indiquer un motif, à part quelques articles de lois absolument pas en rapport avec la chose jugée.

Les deux organisations de la ville, typos et menuisiers, après avoir consulté un avocat, décidèrent de poursuivre la chose et de s'adresser au Tribunal fédéral. Nous n'avons pas un respect outré des autorités quelles qu'elles soient, mais, cependant, nous nous attendions, de la part de la plus haute autorité judiciaire du pays, à plus de soucis de juger, si ce n'est selon la justice, du moins selon la loi.

Il n'en fut rien et les considérants sur lesquels est basé l'arrêt du Tribunal fédéral démontrent de quelle façon « nos » juges travaillent.

En effet, il suffit de se rappeler que les patrons sont responsables de l'impôt de leurs ouvriers. Comment auraient-ils pu le retenir sur le salaire de ces derniers puisqu'ils ignoraient complètement qu'à la fin de l'année 1910, lorsque la plupart de leurs ouvriers sont rentrés chez eux, la Municipalité leur réclamerait cela ?

Poser ainsi la question, c'est démontrer que la loi ne pouvait être applicable qu'à partir du jour où les contribuables en étaient avertis. Admettre la version du Tribunal fédéral, c'est reconnaître le droit à la Municipalité de percevoir, non seulement six mois d'impôts antérieurs à sa décision, mais trois ans, ce qui est conforme à la loi.

* * *

Nous avions espéré que la classe ouvrière de Sion, subitement réveillée de sa torpeur par le coup d'assommoir municipal, allait enfin prendre conscience de ses droits et exiger un peu plus que le strict nécessaire pour ne pas crever de faim. Hélas ce ne fut qu'un assoupissement, et bientôt après elle retombait dans sa torpeur habituelle. Mais ne désespérons pas cependant ; un jour viendra où chacun comprendra que l'intérêt individuel bien compris est le même que l'intérêt de tous; alors la fraternité, la solidarité ne seront plus des mots, mais bien une réalité.

Dans le courant de février une réunion des ouvriers de la ville sera fixée pour prendre connaissance du détail de ce recours et savoir ce qu'il reste à faire ; la date et le lieu seront indiqués dans un des prochains numéros de la *Voix.*

F. MUTTI.

ZURICH

Mesures contre la vie chère.

Dans les endroits où l'on sait se remuer on arrive tout de même à quelque chose.

Après une vive campagne contre la vie chère menée par les ouvriers de Zurich, la Société zurichoise de denrées a décidé les mesures suivantes : Le prix de la farine, du pain et des grains sera, pour l'instant, maintenu sans augmentation ; le prix des pois, gruaux, fèves, haricots blancs et bruns, sera ramené à environ 40 ou 45 ct. le kilo ; le prix de détail actuel du riz, de l'huile de table et de la graisse, sera maintenu sans augmentation jusqu'à la consommation du stock actuel. Le prix de détail des pommes de terre sera réduit de 10 cent. par kilo pour le stock actuel. Le pétrole de sureté sera maintenu au prix actuel pour toute la durée de l'hiver.

Voilà qui prouve que quand on veut et surtout quand on sait se faire entendre, on peut obtenir un résultat tangible.

BIBLIOGRAPHIE

Il sera fait un compte-rendu de tout ouvrage envoyé à la rédaction.

La *Vie ouvrière* (revue syndicaliste bimensuelle, paraissant le 5 et le 20). Sommaire du numéro du 20 décembre 1911 : La semaine anglaise; Le congrès de l'« American of Labour » ; Parlementarisme contre syndicalisme : les discours de Ghesquière et Compère-Morel, députés socialistes à la Chambre française; le Mouvement ouvrier en Suède: A travers les livres; La quinzaine sociale, etc., etc. — Administration et Rédaction : 96, quai Jemmaques, Paris Xe. — Abonnement pour la Suisse : un an, 12 fr.; six mois, 6 fr.; trois mois, 3 fr.

La Guerre sociale vient de faire paraître un superbe numéro illustré en couleur, à l'occasion des fins de termes. C'est une belle attaque à l'adresse des propriétaires. Les dessins et les légendes sont très réussis. Nous faisons cependant de très fortes réserves sur le remède électoral proposé par un Sans-Patrie. L'action directe des locataires serait autrement profitable.

Un numéro, 20 centimes, à la *Guerre sociale*, 8, rue Saint-Joseph, Paris.

Les Petits Bonshommes, organe de la Ligue ouvrière de protection de l'enfance, 96, quai Jemmapes, Paris.

Sommaire du N° 25 (2me année) : Causette de quinzaine, Léon Clément. — Le Noël de la paix, Charles Schwer. — La table boiteuse, Myrielle. — L'élève Rigollaud, Eugène Follet. — Le petit cochon de Fanchon (chanson). — La lune, J. Couture. — Les exploits de Capricant (La vie chère), Eugène Poitevin. — 4me Leçon d'esperanto (illustrée), etc. — Illustrations de Ludovic Rodo, Paul Emile, C. Imbert, Compoint, Emile Capellaro et de quelques « Petits Bonshommes ».

Les 24 numéros de 1911 ont parus en volume. Etranger, 7 fr.

PETITE POSTE

Lausanne. Union ouvrière. — Nous ferons le nécessaire pour le prochain numéro. Nous publierons la liste toutes les deux semaines.

Paris, L. D. — Trop tard pour cette semaine. Ta lettre était insuffisamment affranchie, il a fallu payer 30 centimes.

Rebiffe à Lausanne. — Tu as payé ton abonnement jusqu'au 31 décembre 1912.

Le camarade qui nous a adressé 1 fr. 25 de Colombier (Neuchâtel) pour 3 mois d'abonnement est prié de nous donner ses nom et adresse, car nous n'avons pu les déchiffrer sur le chèque postal du 12 janvier 1912.

SOUSCRIPTION

en faveur de la **VOIX DU PEUPLE**

Total au 10 janvier	Fr. 441,70
R., Genève	0,75
A. T., La Tour	0,50
E. G., Le Locle	1,—
B., Lausanne	4,—
Total au 17 janvier	Fr. 447,95

COMPTES DU JOURNAL

Recettes.

Abonnements : Genève, 16,—; Lausanne, 13,— ; Serrières, 2,25; Le Locle, 8,—; Colombier, 1,25; Brassus, 16,—; Yverdon, 4,—; Renens, 2,20; Avouzon, 6,—; La Tour, 2,—; Chaux-de-Fonds, 16,25; St-Imier, 2,—; Carouge, 4,—; Bienne, 2	94,95
Souscriptions	6,25
Vente au numéro : Lausanne, 1,05; Vevey, 3,20	4,25
Total des recettes	Fr. 105,45

Dépenses.

Comp. et tirage du N° 2 (1670 ex.)	93,—
50 bandes à 2 cent.	1,—
Erreur d'attribution à un chèque	2,—
Total des dépenses	Fr. 96,—
Déficit au 10 janvier 1912	259,44
» au 17 »	249,99

Pully-Lausanne. — Imp. des Unions ouvrières à base communiste (journée de huit heures).
A. AMIGUET, éditeur responsable.

Travailleurs, servez-vous aux salons de coiffure communistes :
Rue Vallin, 7, GENEVE — Rue des Deux-Marchés, 24, LAUSANNE

VIENT DE PARAITRE

L'Almanach du Travailleur
pour 1912

80 pages in=8 — Nombreuses illustrations.

PRIX : 30 CENTIMES

Les camarades qui peuvent se charger d'en placer dans leur région sont priés d'adresser les commandes à l'Imprimerie des Unions ouvrières, Pully-Lausanne.